

DISPOSITIFS & FINANCEMENT

Aide à la mobilité formation (Région Nouvelle-Aquitaine)

Aussi écrit : aide-mobilité-formation - aide à la mobilité formation - aide mobilité région - aide transport formation - aide hébergement formation - mobilité formation nouvelle aquitaine

DÉFINITION

L'**aide à la mobilité formation** est un dispositif de la Région Nouvelle-Aquitaine qui prend en charge tout ou partie des **frais annexes de déplacement, d'hébergement et de restauration** pour les stagiaires de la formation professionnelle suivant un parcours financé via le Programme Régional de Formation (PRF) ou conventionné par la Région.

Se former à trente kilomètres de chez soi pendant dix mois coûte de l'essence, parfois des nuits, des repas pris dehors. Pour un demandeur d'emploi ou un stagiaire rémunéré au barème, ces frais annexes font renoncer plus souvent qu'on ne le croit. L'aide à la mobilité formation de la Région Nouvelle-Aquitaine existe pour cela : prendre en charge tout ou partie des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des stagiaires qui suivent une formation conventionnée par la Région.

Ce qui est pris en charge, à quelles conditions : le tableau

Qui

- Ce qu'il faut savoir : Les stagiaires de la formation professionnelle inscrits dans une formation conventionnée par la Région (programme régional de formation, aide individuelle régionale, dispositifs spécifiques)

Conditions cumulatives

- Ce qu'il faut savoir : Statut officiel de stagiaire, formation conventionnée, éloignement domicile-centre au-delà d'un seuil fixé par la Région, aucun défraiement par un employeur sur les mêmes frais

Frais couverts

- Ce qu'il faut savoir : Transport (selon un barème), hébergement quand l'éloignement impose de dormir sur place, restauration, souvent sous forme forfaitaire

Comment

- Ce qu'il faut savoir : Demande auprès de l'organisme de formation au démarrage du parcours ; l'organisme transmet au gestionnaire régional

Où vérifier les montants

- Ce qu'il faut savoir : Le guide des aides de la Région et Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, dont les barèmes évoluent chaque année

Les montants et seuils sont fixés par la Région et révisés régulièrement : ils ne figurent pas ici pour ne pas vous induire en erreur. Demandez le barème en vigueur à l'organisme au moment de l'inscription.

Aide régionale et aides de France Travail : ne pas confondre

France Travail dispose de ses propres aides à la mobilité - déplacement, hébergement, restauration - pour les demandeurs d'emploi qui se forment ou se rendent à un entretien, avec des règles et des plafonds nationaux. L'aide régionale, elle, est attachée à la formation conventionnée par la Région. Selon votre situation, l'une, l'autre, ou les deux peuvent jouer ; c'est votre conseiller et l'organisme de formation qui le déterminent. Une règle simple : posez la question aux deux.

Deux situations concrètes

Trente-cinq kilomètres, dix mois

Un demandeur d'emploi de 48 ans entre dans une formation de technicien conventionnée par la Région, à trente-cinq kilomètres de chez lui. Il ignore l'existence de l'aide ; c'est la référente du centre qui la mentionne à l'inscription. Sur dix mois, la prise en charge du transport change son budget mensuel, et il termine le parcours.

Une formation loin, avec des nuits sur place

Une femme de 36 ans suit une formation dont les sessions ont lieu à plus d'une heure de route, deux jours par semaine. L'hébergement est pris en charge pour les nuits nécessaires. Sans cette aide, elle aurait choisi une formation plus proche mais moins adaptée à son projet.

Les erreurs fréquentes

- Ignorer que l'aide existe : beaucoup d'organismes ne la mentionnent pas spontanément ; demandez-la à l'inscription.
- Tenter la démarche en direct auprès de la Région : l'interlocuteur est l'organisme de formation.
- Croire qu'une formation financée par le CPF y donne droit : l'aide suit la formation conventionnée par la Région, pas le mode de financement.
- Cumuler avec un défraiement employeur sur les mêmes frais.
- Se fier à un montant lu sur un forum : les barèmes changent, seule la Région fait foi.

Pour votre reconversion

Les frais annexes sont une brique du plan de financement, au même titre que le coût de la formation. Avant de choisir un centre pour sa proximité, vérifiez ce que l'aide régionale et celles de France Travail couvrent : la bonne formation à trente kilomètres vaut parfois mieux que la formation moyenne à côté. Le tour des financements de la reconversion et la page consacrée à la formation en Vienne donnent le cadre.

À RETENIR

- La Région Nouvelle-Aquitaine peut prendre en charge tout ou partie des frais de transport, d'hébergement et de restauration des stagiaires qui suivent une formation qu'elle conventionne (programme régional, aide individuelle régionale).
- Conditions cumulatives : statut de stagiaire de la formation professionnelle, formation conventionnée par la Région, éloignement au-delà d'un seuil, absence de défraiement par un employeur.
- La demande passe par l'organisme de formation, au démarrage du parcours ; ce n'est pas une démarche en direct.
- À ne pas confondre avec les aides à la mobilité de France Travail, qui suivent leurs propres règles et se cumulent parfois.

SOURCES

OFFICIELLES & RÉGLEMENTAIRES

- Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine - aides aux stagiaires et rémunération en formation <https://www.cap-metiers.pro/> (consulté 2026-05-26)
- Région Nouvelle-Aquitaine - guide des aides (formation professionnelle) <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/> (consulté 2026-05-26)
- France Travail - Aides à la mobilité (déplacement, hébergement, restauration) <https://www.francetravail.fr/candidat/en-formation/mes-aides-financieres/aides-a-la-formation.html> (consulté 2026-09-05)

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion à Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/aide-mobilite-formation

Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF